

Fraternité

Délégation de région académique à l'information et à l'orientation

Amiens, le 19 juin 2024

Le Recteur de l'académie d'Amiens

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement public du second degré

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs de CIO

S/C de Madame la Directrice et Messieurs les Directeurs académiques des Services de l'Éducation nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'établissement privé du second degré

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement agricole

Geneviève SAINT-HUILE DRAIO Fabien BERTELOOT DRAIO Adjoint

DRAIO nº A-24-246

Mél : draio@region-academique-hdf.fr

Rectorat d'Amiens 20 Boulevard Alsace Lorraine 80000 AMIENS 03 22 82 39 20

Objet : Suivi des élèves non affectés - Tour suivant n°1 (Juillet 2024)

Pièces jointes : Annexe 13 : Fiche d'affectation TS 2024 – Palier 3e

Annexe 14: Fiche d'affectation TS 2024 – Palier 2de

L'académie d'Amiens a pour ambition de donner à chaque élève l'accès à un diplôme, à une qualification et à une insertion professionnelle et sociale réussie. Pour atteindre cet objectif, nous nous devons d'assurer à chacun de nos élèves la continuité de son parcours de formation, notamment pour les jeunes relevant de l'obligation de formation 16-18 ans.

Comme chaque année, tous les acteurs sont mobilisés en amont et en aval des procédures d'affectation, en coordination avec les directeurs de CIO et les responsables FOQUALE.

Une attention particulière est portée aux élèves de troisième signalés « Situation non connue » dans Affelnet-Lycée. L'objectif est d'accompagner ces élèves, repérés en risque de décrochage, dans la formalisation de leur projet de poursuite d'études. Cette procédure assure également le suivi des élèves non affectés dès les résultats de l'affectation afin de les guider dans la formulation de leurs nouveaux choix d'orientation.

Cet accompagnement est assuré par les directeurs de CIO en lien avec les enseignants coordonnateurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Ainsi, chaque jeune concerné est systématiquement contacté par l'établissement d'origine en lien avec le psychologue de l'Éducation nationale et/ou l'enseignant de la MLDS.

Organisation de l'affectation complémentaire (Tour suivant n°1 – Juillet 2024)

Dans ce cadre, la procédure d'affectation complémentaire de juillet entre dans le processus de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire ; elle permet de proposer à tout élève non affecté à l'issue du tour principal d'affectation, les places disponibles dans les formations professionnelles publiques, y compris agricoles. Pour ces formations, aucune inscription d'élève ne peut être effectuée hors procédure d'affectation ; ces pratiques nuisent à l'équité de traitement entre tous les élèves.

Les demandes d'affectation dans la voie générale et technologique (niveau 2^{de}, 1^{re} et terminale) ne sont pas gérées dans Affelnet-Lycée mais sont traitées au sein de chaque DSDEN.

En référence à la circulaire Affectation/Orientation - Rentrée 2024 du 11 mars 2024, les élèves non affectés au palier 3e effectuent leur rentrée dans leur établissement d'origine. Ils sont accompagnés dans leur poursuite d'études par l'équipe éducative et participent à un dispositif d'accueil leur permettant d'affiner leur projet et de consolider leurs acquis.

1. Public concerné

Le tour suivant n° 1 s'adresse <u>exclusivement aux élèves ayant participé au tour principal et n'ayant obtenu</u> <u>aucune affectation</u> (refusés et/ou en liste supplémentaire sur leurs vœux).

Les élèves de 3e signalés « Situation non connue » pourront également participer.

2. Procédures

Les candidatures des élèves non affectés sont traitées par **AFFELNET LYCÉE** en fonction des places non pourvues à l'issue du tour principal.

Les chefs d'établissement d'origine pourront recevoir les élèves non affectés pour la formulation de nouveaux vœux à partir du **jeudi 27 juin 2024** lorsque la liste des formations offrant des places disponibles sera communiquée.

Les nouvelles demandes sont formulées sur la fiche dédiée au palier d'origine de l'élève (cf Annexes 13 et 14 jointes).

Les vœux sont à saisir sur AFFELNET LYCÉE entre le jeudi 27 juin à 14h00 et le jeudi 04 juillet à 12h00.

Les résultats sont diffusés aux établissements le jeudi 04 Juillet 2024 après-midi.

3. Gestion des listes supplémentaires en lycée professionnel

Les élèves proposés en liste supplémentaire lors du tour principal gardent le bénéfice de leur classement sur cette liste et sont susceptibles d'être appelés **jusqu'au mardi 27 aout 2024**, même en cas d'affectation au tour suivant n° 1.

En l'absence de démarche d'inscription, et sans justification, l'établissement d'accueil pourra contacter les élèves inscrits en liste supplémentaire, en fonction de leur rang de classement, pour compléter les places laissées vacantes.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et vous en remercie.

Pierre MOYA



Nom et adresse de l'établissement d'origine :

RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Fiche d'affectation Affelnet-Lycée
PALIER D'ORIGINE : 3^E

TOUR SUIVANT SUR PLACES VACANTES

La présente fiche vous permet de formuler de nouveaux vœux <u>sur places vacantes</u> en 2^{de} professionnelle et 1^{ère} année de CAP dans les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture. Elle est à utiliser lors des tours suivants d'affectation.

Rappel

Pour toute demande d'affectation en 2^{de} générale et technologique, veuillez vous adresser directement à la Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) d'accueil.

Un vœu d'affectation se compose d'une formation et d'un établissement. Vous pouvez exprimer 10 vœux maximum que vous devez classer par ordre de préférence.

L'affectation en lycée professionnel n'est pas sectorisée, mais le nombre de places est limité. L'affectation est fonction des résultats scolaires et des capacités d'accueil.

Nom et prénom de l'élève :	CLASSE FRÉQUENTÉE en 2023/2024
Sexe : M ou F Né(e) le N° INE Nom et prénom des représentants légaux :	☐ 3° Générale ☐ 3° Prépa-métiers ☐ 3° SEGPA ☐ Autre (précisez) :
Adresse (n° et rue):	
Code postal : Commune : (un n° obligatoire) Odomicile : portable : (un n° obligatoire) En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire (joindre les pièces justificatives) :	LV1:
Synthèse de l'entretien avec (barrer la mention inutile) : le chef d'établissement le	psychologue de l'Éducation nationale
A,, le Signature	

Affectation en lycée Rentrée scolaire 2024

VŒUX DE LA FAMILLE POUR L'AFFECTATION					
n° vœu	Formation demandée (1)	Spécialité pour la voie professionnelle	Établisseme (nom et l		Code vœu (cadre réservé à l'administration)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
	NDPRO(A) - 1CAP2 NOTER La saisie d'un vo auprès du CFA o Dès réception de	œu en apprentissage vaut acceptation de la diffu ou de l'Organisme de formation concerné. es résultats d'affectation, vous devez confirmer v	votre inscription auprès de	e l'établissement d'accu	ueil
À		Nom(s) du (des) représe 	entant(s) légal(aux) ou de majeur	Signature(s) du (des) ı ou de l'é	représentant(s) légal(aux) lève majeur

Affectation en lycée Rentrée scolaire 2024

le |_____



Nom et adresse de l'établissement d'origine :

Nom et prénom de l'élève :

RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Fiche d'affectation Affelnet-Lycée
PALIER D'ORIGINE: 2^{DE}

TOURS SUIVANTS SUR PLACES VACANTES

CLASSE FRÉQUENTÉE en 2023/2024

La présente fiche vous permet de formuler de nouveaux vœux <u>sur places vacantes</u> en 2^{de} et/ou 1^{re} professionnelle, en 1^{ère} année de CAP dans les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale et de l'Agriculture et en 1^{ère} année de BMA. Elle est à utiliser lors des tours suivants d'affectation.

Rappel

Pour toute demande d'affectation en 1^{re} générale ou technologique, veuillez vous adresser directement à la Direction de services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) d'accueil.

Un vœu d'affectation se compose d'une formation et d'un établissement. Vous pouvez exprimer 10 vœux maximum que vous devez classer par ordre de préférence.

L'affectation en lycée professionnel n'est pas sectorisée, mais le nombre de places est limité. L'affectation est fonction des résultats scolaires et des capacités d'accueil.

Sexe: Mou F Né(e) le N° INE 2de professionnelle 2de professionnelle Nom et prénom des représentants légaux: Adresse (n° et rue): Code postal: Commune: D domicile: portable: (un n° obligatoire) En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire (joindre les pièces justificatives):							
		I	RÉSULTATS	SCOLAIRES	5		
Pour une deman	de de retour en fori	nation initiale (RFI), joindre le dossie	r RFI (disponible e	n CIO)		
Français	Mathématiques	Histoire - Géo	Sc. Physiques	SVT	LV1	LV2	Enseignement professionnel
			<u> </u>				
Synthèse de l'entretien avec (barrer la mention inutile) : le chef d'établissement le psychologue de l'Éducation nationale							
À,		, le _ _	_ _	Signature			

Affectation en lycée Rentrée scolaire 2024

VŒUX DE LA FAMILLE POUR L'AFFECTATION						
			(cadres réservés à	l'administration)		
Formation demandée	Spécialité pour la voie professionnelle	Établissement souhaité (nom et localité)	Code vœu	Avis du chef d'établissement (élèves de CAP demandant une		
				1ERPRO)		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
				☐ Favorable ☐ Réservé		
 (1) 1PRO(A) - 1BMA2 - 2NDPRO(A) - 1CAP2(A) À NOTER → La saisie d'un vœu en apprentissage vaut acceptation de la diffusion de vos données personnelles (nom, prénom, n° de téléphone, email) auprès du CFA ou de l'Organisme de formation concerné. → Dès réception des résultats d'affectation, vous devez confirmer votre inscription auprès de l'établissement d'accueil. À						
	PRO(A) - 1BMA2 NOTER La saisie d'un auprès du CFA Dès réception d	Formation demandée Spécialité pour la voie professionnelle PRO(A) - 1BMA2 - 2NDPRO(A) - 1CAP2(A) NOTER La saisie d'un vœu en apprentissage vaut acceptation auprès du CFA ou de l'Organisme de formation conce Dès réception des résultats d'affectation, vous devez	Formation demandée sprécisionnelle sur la voie professionnelle sur la voie (nom et localité) PRO(A) - 1BMA2 - 2NDPRO(A) - 1CAP2(A) NOTER La saissie d'un vœu en apprentissage vaut acceptation de la diffusion de vos données peraupris du CFA ou de l'Organisme de formation concerné. Dès réception des résultats d'affectation, vous devez confirmer votre inscription auprès de Nom(s) du (des) représentant(s) légal(aux) ou de	Formation demandée Professionnelle Établissement souhaité (nom et localité) Code vœu Code vœu Code vœu Code vœu Professionnelle de l'adjustification et localité (nom et localité) Code vœu C		

Affectation en lycée Rentrée scolaire 2024